



COMMUNE DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN
ARRÊTÉ DE POLICE DU MAIRE

Occupation du domaine public pour le déchargement d'algécos, avenue Général de Gaulle

Nous, Christophe VAN ROYE, Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain,

Vu, Les articles L 2212-1, L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu, Le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de police du Maire en matière de circulation,

Vu, Les dispositions édictées par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, La demande d'arrêté de M. Stéphane PIVATO, conducteur de travaux de l'entreprise LEGOUPIL INDUSTRIE, Rue Planche, 14500 VIRE.

Considérant qu'il convient d'autoriser le stationnement d'une grue et d'un camion pour le grutage d'algécos à l'entreprise PIERCAN.

ARRÊTE

Article 1 : Le mardi 26 mai 2026, l'entreprise LEGOUPIL INDUSTRIE est autorisé à stationner une grue et un camion sur le domaine public situé avenue Général de Gaulle à hauteur de l'entreprise PIERCAN (plan joint).

Les camions en phase d'attente de livraison/grutage devront stationner impasse des Albatros.

Article 2 : Une signalisation conforme et adéquate sera mise en place par l'entreprise LEGOUPIL INDUSTRIE ainsi que toutes les mesures relatives à la sécurité des usagers.

Article 3 : Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain, Messieurs les responsables des services techniques, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie, Monsieur Stéphane PIVATO de l'entreprise LEGOUPIL INDUSTRIE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Port en Bessin-Huppain
- Messieurs les responsables des services techniques
- Entreprise LEGOUPIL INDUSTRIE

Fait à Port en Bessin-Huppain, le 19 mai 2026
Pour le Maire et par délégation,
Emilie CHAUVIN,
Adjointe au Maire



